



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-53

Ottawa, le 21 février 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	159	le 12 février 2008	le 21 février 2008
Bell Canada	7102	le 12 février 2008	le 21 février 2008
MTS Allstream Inc.	644	le 11 février 2008	le 26 février 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*